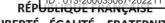
Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Recu en préfecture le 29/11/2022

Publié le 29/11/2022





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS **DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 17 novembre 2022, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Barbentane, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD

Date de convocation du Conseil de Communauté : 10 novembre 2022.

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT D'ARLES

N° 147/2022

Objet: Renouvellement de l'adhésion de Terre de Provence à l'association Initiative Pays d'Arles

PRÉSENTS:

Pour la commune de Barbentane : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la commune de Cabannes : MOURGUES Gilles, CHEILAN François.

Pour la commune de Châteaurenard : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, JARILLO Adélaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la commune d'Eyragues : GAVANON Michel, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la commune de Graveson : PECOUT Michel, CORNILLE Annie. Pour la commune de Maillane : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la commune de Mollégès : CHABAUD Corinne.

Pour la commune de Noves : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la commune d'Orgon : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la commune de Plan d'Orgon : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne. Pour la commune de Rognonas : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la commune de Saint-Andiol : ROBERT Daniel.

Pour la commune de Verquières : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Cabannes : HAAS-FALANGA Josiane (absente ayant donné pouvoir à MOURGUES Gilles).

Pour la commune de Châteaurenard : CHAUVET Éric (absent ayant donné pouvoir à PONCHON Solange), SALZE Annie (absente ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert).

Pour la commune de Graveson : DI FÉLICE Jean-Marc (absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie). Pour la commune de Mollégès: MARCON Patrick (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne). Pour la commune de Saint-Andiol : CHABAS Sylvie (absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel).

Secrétaire de séance : DAUDET Jean-Christophe.

M. le Vice-président en charge du Développement Economique expose que l'association Initiative Pays d'Arles (IPA) a pour objet de favoriser l'initiative créatrice d'emplois par la création ou la reprise d'entreprise.

Ce dispositif permet de stimuler, de sécuriser la création d'entreprise et d'éviter le taux d'échec considérable des jeunes entreprises dans les premières années de leur activité.

Initiative Pays d'Arles apporte son soutien par l'octroi d'une aide financière sans garantie ni intérêt, par l'accompagnement et le parrainage des porteurs de projet, ainsi que par le suivi technique des activités financées. Au cours de l'année 2021, ce sont 42 projets de création ou de reprise d'entreprises qui ont bénéficié d'un soutien financier global de 551 000 € sous forme de prêt d'honneur à taux zéro.

La commission développement économique a émis un avis favorable le 4 octobre 2022 au renouvellement de l'adhésion à cette association.

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le 29/11/2022

Berger Levrault

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le renouvellement de l'adhésio l'association Initiative Pays d'Arles pour l'année 2022, pour un montant de 0,75 € par ha de 44 831,25 €.

ID: 013-200035087-20221117-147_2022-DE

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2022,

VU l'avis favorable de la commission économie du 4 octobre 2022 pour le renouvellement de l'adhésion à l'association Initiative Pays d'Arles (IPA),

CONSIDERANT la volonté de Terre de Provence de soutenir la création d'entreprises et de poursuivre son partenariat avec l'association Initiative Pays d'Arles,

AYANT OUÏ l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de Terre de Provence à l'association Initiative Pays d'Arles pour 2022, pour un montant de 0.75 € par habitant soit une cotisation d'un montant de 44 831,25 €.

Membres en exercice :

42

Votants:

42

Votes pour :

42

Votes contre:

0

Abstentions:

0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 novembre 2022

Pour Extrait Conforme, La Présidente,

Corinne CHABAUD